

nous cet ancien combattant revenu au pays blessé et estropié, mais nous voyons aussi cet ancien soldat usé par la guerre, ce soldat épuisé, pourrait-on dire, qui après de longs mois de service avait été licencié comme étant de la catégorie A-1, soit parce que, à tous points de vue, il paraissait être en parfait état de santé, ou parce que, impatient de rentrer dans son foyer et de revoir les siens, il était prêt à tout accepter lors de son dernier examen médical, même lorsqu'il se savait atteint de maladie. Aujourd'hui nous voyons constamment grossir le nombre de vétérans de la première de ces catégories, c'est-à-dire d'hommes de trente à quarante ans qui, à l'époque de leur démobilisation ne se pensaient pas atteints de maladie, mais constatent maintenant que les longs mois de fatigue et de misère de la guerre ont fait leur œuvre et qu'ils ne sont plus en état de vaquer à leur besogne. Cependant, ces vétérans ont toutes les peines du monde à convaincre la Commission des pensions que la maladie dont ils souffrent est attribuable à leur service de guerre.

La situation du vétéran qui, en réalité, n'a jamais été en santé depuis sa démobilisation, s'aggrave peu à peu. Il éprouve le même embarras auprès de la Commission des pensions et ceux qui sont au fait de ce problème de plus en plus épiqueux, se rendent compte de l'impossibilité dans laquelle les commissaires des pensions se trouvent d'agir comme il y a lieu de faire dans les circonstances. Ils savent, par conséquent, qu'il faut, de toute nécessité, étendre les attributions de la commission, afin de la mettre en mesure de s'enquérir de cas de cette nature et d'y apporter la solution qui s'impose.

Pour compléter mes observations au sujet des pensions des vétérans, je rappellerai le grand nombre de Canadiens qui, dans toutes les parties du Dominion, ont volontairement secouru les anciens combattants nécessiteux. Cependant, je ne parle pas d'aide pécuniaire. J'ai à l'idée ceux qui ont contribué à préparer les requêtes, les affidavat, en un mot, le dossier des aspirants aux pensions. J'espère que la loi actuelle, lorsqu'elle sera déposée, contiendra une disposition tendant à la création, en divers endroits du pays, de bureaux entretenus aux frais de l'Etat pour aider et guider convenablement les vétérans qui réclament une pension. Dans tous les cas, quelle que soit la nature de cette mesure législative, j'ai confiance que la Chambre s'acquittera d'une manière juste et suffisante de cette dette d'honneur envers les anciens combattants du Canada.

J'ai fait allusion à l'ouverture de la conférence, le 21 janvier dernier, de la limitation

des armements navals. Quel est le rôle joué par le Canada dans cette conférence? Il nous montre comment un pays dont la population est relativement faible sait vivre en paix et harmonie avec une nation qui compte une population considérable. Il peut nous indiquer comment, à l'expiration de la guerre de 1812, deux pays ont discuté en commun autour d'une table, non pas les questions au sujet desquelles ils différaient d'opinion, mais celles qu'ils approuvaient de concert. De ces négociations est né le traité Rush-Bagot, signé il y a plus d'un siècle. Quelqu'un a écrit un poème exprimant ce sentiment. Je désire en citer quelques vers:

Three thousand miles of border line, two nations side by side,
Each strong in common brotherhood and Anglo-Saxon pride.
And each the haven and the home for all of foreign birth,
And this their final fusion point, the melting pot of earth.

Three thousand miles of border line, a hundred years of peace,
In all the pages of history, what parallel to this?
God speed that surely dawning day, that coming hour divine,
When all the nations of the earth shall boast such border line.

Tant que nous aurons deux nations telles que le Canada et les Etats-Unis, qui fondent leur sécurité non pas sur les armements mais sur l'entente et la confiance mutuelles, et que nous pourrons citer un tel exemple à toute conférence convoquée dans le but de limiter les armements et favoriser le bon vouloir international, n'avons-nous pas raison de croire que la paix universelle ne soit pas une utopie, et que le jour approche où les rapports entre nations seront basés sur des réalités internationales.

Ce qui domine dans l'univers aujourd'hui est le travail en faveur de la paix, et le parti libéral a adopté pour politique: paix entre les classes, les croyances et les peuples. En présence de cet état d'esprit, est-il étonnant que le ministère actuel inspire de l'optimisme au Canada? Comme on le fait dire à M. E. W. Beatty, c.r., président du Pacifique-Canadien, lorsqu'il a annoncé à Montréal, le 11 février, dernier, la dépense de 50 millions pour des améliorations en 1930.

Fermement convaincus que le Canada va continuer son progrès constant et réfléchi au cours de cette année, les directeurs de la compagnie ont approuvé ce programme impressionnant d'améliorations et d'agrandissements.

Monsieur l'Orateur, ayant nous-mêmes cette certitude, guidés par le premier ministre, entourés par les éminents collègues du cabinet, dont la devise est: "Servir le Canada", ne pouvons-nous envisager l'avenir en croyant ferme-